



Politique relative à l'usage des drogues, d'alcool et de médicaments

Depuis la légalisation du cannabis, les employeurs sont invités à se prémunir d'une politique de **tolérance zéro** relative à l'usage des drogues, d'alcool et de médicaments, puisqu'ils ont l'obligation d'assurer un environnement de travail sécuritaire. Les emplois considérés à risque doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Une politique relative à l'usage des drogues, d'alcool et de médicaments doit notamment:

- ✓ Mettre l'accent sur le droit à la confidentialité des employés;
- ✓ Comprendre des définitions de base, telles que facultés affaiblis, tolérance zéro, dépendance, etc.;
- ✓ Préciser qui sont les personnes concernées et dans quelles circonstances;
- ✓ Nommer les formations offertes aux employés, s'il y a lieu;
- ✓ Donner un aperçu de la façon dont l'employeur s'attaquera aux problèmes de consommation de substances et de facultés affaiblies sur les lieux de travail;
- ✓ Décrire les dispositions relatives à l'aide offerte aux consommateurs de substances;
- ✓ Énoncer les mesures disciplinaires applicables.

Les employés doivent savoir qu'ils seront tous traités de la même manière. Il est important d'encourager un traitement et un soutien précoce pour les gens qui en ressentent le besoin.

Les gestionnaires de votre entreprise doivent reconnaître les problèmes de consommation de substances et être prêts à réagir au besoin. L'AQEI offre des formations en lien avec la légalisation du cannabis, par conséquent, nous vous invitons à consulter notre site Internet au http://www.aqei.cc/formation_Liste_date ou à communiquer avec nous pour toutes demandes particulières.

À titre de référence, nous vous invitons à consulter :

- Le guide de l'*Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) Comment s'adapter à la légalisation du cannabis dans les milieux de travail ?*
http://www.portailrh.org/Ressources/AZ/dossiers_speciaux/guidecannabis/pdf/CRHA_Guide_Cannabis_WEB.pdf
- La publication du *Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) Stratégie en milieu de travail : Risque de facultés affaiblies attribuable au cannabis :*
https://www.cchst.ca/products/publications/cannabis_whitepaper.pdf